

VITRY-aux-LOGES



Téléphone : 02 38 59 47 26
Fax : 02 38 59 36 79
Code Postal : 45530

ARTICLE 1

LA COMMUNE DE VITRY-AUX-LOGES ELABORE SON PLAN LOCAL D'URBANISME

Vitry-aux-Loges possédait un Plan d'Occupation des Sols rendu caduc au 27 mars 2017 par la loi ALUR.

Consciente des enjeux liés à l'instruction du droit des sols, la commune a choisi de délibérer en décembre 2015, pour élaborer un Plan Local d'Urbanisme.

Ce nouveau document de planification devra s'adapter au cadre législatif porté par les lois Grenelle et ALUR (Loi pour l'accès au Logement et un Urbanisme Rénové), en constante évolution.

Ces lois incitent les communes à mettre en œuvre les principes du développement durable selon les 5 finalités suivantes :

- La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère
- La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et entre les générations
- L'épanouissement de tous les êtres humains
- Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Ayant conscience de ses principes, les élus ont décidé de reconsidérer les orientations de développement de Vitry-aux-Loges et de redéfinir l'affectation des sols.

Cette élaboration permettra de :

- Maitriser le développement démographique de la commune,
- Conforter les équipements et les espaces publics,
- Maitriser l'organisation de l'espace communal et l'étalement urbain en imaginant un développement plus harmonieux,
- Conserver le caractère rural et la qualité de vie de la commune,
- Favoriser les déplacements pour tous (cheminements piétons, sécuriser les entrées de ville, ...),
- Créer les conditions favorables au maintien et développement des activités locales dont l'agriculture, l'artisanat, le commerce, les services, le tourisme,

- Prendre en compte et préserver la qualité de l'environnement, notamment de l'air, de l'eau et de l'harmonie des paysages.

Grace à cette élaboration de Plan Local d'Urbanisme, Vitry-aux-Loges souhaite valoriser son territoire tout en s'interrogeant sur les questions relatives aux équipements, aux circulations, au patrimoine, aux paysages, aux espaces agricoles, naturels et forestiers, à l'habitat ... afin d'offrir aux habitants, un cadre de vie agréable et correspondant de leurs besoins.

S'informer et participer à l'élaboration du PLU

Les outils de la concertation sont à votre disposition en Mairie aux jours et heures d'ouverture :

- Le registre de concertation où chacun peut s'exprimer.
- Les études pour l'élaboration du PLU.

La concertation, c'est aussi :

- Des réunions publiques d'information réparties sur la totalité du PLU.
- Des articles réguliers dans le Bulletin municipal et sur le site de la commune <https://www.vitry-aux-loges.fr/>
- Des lettres d'information sur l'avancement du dossier de PLU.

Vous pouvez également faire part de vos observations par courrier à l'attention de M. Le Maire - Mairie de Vitry-aux-Loges – 54, rue Gambetta – 45530 Vitry-aux-Loges, en précisant vos coordonnées et l'objet de vos observations.